



Schweizerischer Verband für Pferdesport
Fédération Suisse des Sports Equestres
Federazione Svizzera Sport Equestri
Swiss Equestrian Federation

Papiermühlestrasse 40 H
P.O. Box 726
CH-3000 Bern 22
Tel. +41 (0)31 335 43 43
info@fnch.ch | www.fnch.ch

Directives Juges Formation et Examen



Édition 2021





Table des matières

1	Généralités	4
1.1	Inscription.....	4
1.2	Compétence.....	4
2	Formation de juge	4
2.1	Mentor.....	4
2.2	Formation de juge niveau 1	4
2.2.1	Conditions d'admission	4
2.2.2	Formation.....	4
2.3	Formation de juge niveau 2.....	5
2.3.1	Conditions d'admission	5
2.3.2	Formation.....	5
2.4	Formation de juge niveau 3.....	5
2.4.1	Conditions d'admission	5
2.4.2	Formation.....	5
2.5	Formation de juge niveau 4 (président du jury).....	5
2.5.1	Conditions d'admission	5
2.5.2	Formation.....	6
2.5.3	Nomination.....	6
3	Plan de formation.....	6
3.1	Aperçu des thèmes	6
3.1.1	Juge niveau 1.....	6
3.1.2	Juge niveau 2.....	6
3.1.3	Juge niveau 3.....	6
3.1.4	Juge niveau 4.....	6
4	Modules de formation	7
4.1	Juge niveau 1.....	7
4.1.1	Module 1 : 2 jours.....	7
4.1.2	Module 2 : 1 jour	7
4.1.3	Module 3 : 2 jours.....	7
4.2	Juge niveau 2.....	8
4.2.1	Module 4 : 1.5 jours.....	8
4.2.2	Module 5 : 1 jour	8
4.2.3	Module 6 : 2 jours.....	8
4.3	Juge niveau 3.....	9
4.3.1	Module 7 : 1 jour	9
4.4	Juge niveau 4.....	9
4.4.1	Module 8 : 0.5 jour	9



5	Examens	9
5.1	Juge niveau 1.....	9
5.1.1	Examen écrit niveau 1.....	9
5.1.2	Examen pratique niveau 1.....	9
5.2	Juge niveau 2.....	10
5.2.1	Examen écrit niveau 2.....	10
5.2.2	Examen pratique niveau 2.....	10
5.3	Juge niveau 3.....	11
5.3.1	Examen écrit niveau 3.....	11
5.3.2	Examen pratique niveau 3.....	11
6	Résultat de l'examen.....	12
7	Attestation de formation	12
8	Diplôme.....	12



1 Généralités

Tous les aspects relatifs à la formation et à l'examen de juge de voltige relèvent de la responsabilité du chef technique de la discipline voltige de la Fédération Suisse des Sports Equestres (FSSE).

1.1 Inscription

Le candidat juge doit être membre individuel de l'association suisse de voltige (ASV). L'inscription pour chaque niveau de formation se fait par écrit via le formulaire « Inscription à la formation de juge de voltige » à l'attention du chef technique de la discipline voltige.

Chaque candidat juge doit être encadré par un juge mentor actif au niveau choisi.

1.2 Compétence

Selon leur niveau, les juges peuvent juger les catégories suivantes :

Niveau	Catégories
1	Epreuves de base jusqu'à et y compris la catégorie A
2	Epreuves de base jusqu'à et y compris les catégories M/MJ, fonction de président du jury non incluse
3	Toutes les catégories Fonction de président du jury aux compétitions proposant exclusivement des épreuves de base jusqu'à et y compris la catégorie A au plus haut
4	Toutes les catégories et fonction de président du jury à toutes les compétitions

2 Formation de juge

2.1 Mentor

Le mentor est un juge de niveau 3 ou 4 (en fonction du niveau de formation choisi) doté d'une solide expérience de juge de compétition et disposant des compétences pédagogiques et sociales nécessaires.

Le juge mentor soutient le candidat juge tout au long de la formation :

- il répond aux questions du candidat portant sur le contenu et l'organisation de la formation,
- il aide le candidat à coordonner et à organiser les séances pratiques (accompagner et juger dans l'ombre de juges officiels), il approfondit les différents sujets abordés au cours de la formation et donne du feedback,
- il permet au candidat d'approfondir ses connaissances théoriques et pratiques selon les besoins de ce dernier,
- il sert d'intermédiaire avec le chef technique, organe de surveillance de la formation,
- il sert de modèle au candidat.

2.2 Formation de juge niveau 1

2.2.1 Conditions d'admission

- être encadré par un mentor (juge de niveau 3 ou 4),
- être âgé de 18 ans au moins au moment de l'examen.

2.2.2 Formation

- suivre les modules selon le plan de formation
- accompagner un juge officiel à deux reprises (épreuves de base jusqu'à et y compris la catégorie A, toutes les positions de l'épreuve),



- juger dans l'ombre d'un juge officiel de niveau 2 ou 3 à deux reprises (épreuves de base jusqu'à et y compris la catégorie A, toutes les positions de l'épreuve),
- après chaque séance pratique, le juge officiel concerné inscrit les thèmes discutés dans l'attestation de formation du candidat (au moins un thème par séance pratique),
- debriefing avec le mentor après chaque compétition,
- participer à un congrès de juges.

2.3 Formation de juge niveau 2

2.3.1 Conditions d'admission

- avoir accompli la formation de juge niveau 1,
- être encadré par un mentor (juge de niveau 4).

2.3.2 Formation

- suivre les modules selon le plan de formation
- avoir œuvré en tant que juge dans le cadre de 8 compétitions comprenant des épreuves de 2 catégories différentes au moins,
- accompagner des juges officiels de niveau 2 ou 3 (toutes les positions de l'épreuve),
- juger dans l'ombre de deux juges officiels différents de niveau 2 ou 3 (toutes les positions de l'épreuve),
- après chaque séance pratique, le juge officiel concerné inscrit les thèmes discutés dans l'attestation de formation du candidat (au moins un thème par séance pratique),
- debriefing avec le mentor après chaque compétition,
- participer à un congrès de juges.

2.4 Formation de juge niveau 3

2.4.1 Conditions d'admission

- avoir accompli la formation de juge niveau 2,
- 1 année d'expérience de compétition en tant que juge de niveau 2,
- avoir œuvré en tant que juge dans 2 épreuves avec programme libre au galop dans le cadre de 2 compétitions différentes,
- participer à un congrès de juges.

2.4.2 Formation

- suivre le module selon le plan de formation,
- accompagner un juge officiel dans une catégorie individuel ST avec programme technique (épreuve entière, deux notes techniques, deux notes artistiques),
- après chaque séance pratique, le juge officiel concerné inscrit les thèmes discutés dans l'attestation de formation du candidat (au moins un thème par séance pratique),
- debriefing avec le mentor après chaque compétition.

2.5 Formation de juge niveau 4 (président du jury)

2.5.1 Conditions d'admission

- avoir accompli la formation de juge niveau 3,
- 3 années d'expérience de compétition en tant que juge de niveau 3,
- avoir œuvré en tant que juge dans le cadre de 18 compétitions différentes comprenant chacune au moins 3 catégories avec programme libre au galop (dont au moins 5x en programme technique avec note artistique et 5x en programme technique avec note technique; 6x au moins en A).



- être âgé de 25 ans au moins.

2.5.2 Formation

- suivre un bloc de théorie sur le thème de président du jury,
- accompagner deux présidents du jury différents à une compétition qu'ils président,
- participer à un congrès de juges et présenter une de ses parties théoriques,
- en marge du congrès de juges : résoudre deux cas pratiques; ce devoir est donné et évalué par le chef technique.

2.5.3 Nomination

Conditions :

- avoir œuvré en tant que juge aux épreuves mentionnées au point 2.4.1,
- la participation au bloc de théorie est inscrite dans l'attestation de formation,
- les recommandations des deux présidents du jury que le juge a accompagnés sont inscrites dans l'attestation de formation.

Une fois qu'il a reçu l'attestation de formation dûment remplie, le chef technique confirme la nomination au poste de juge de niveau 4, la nomination est publiée et le nouveau juge de niveau 4 peut immédiatement entrer en fonction.

3 Plan de formation

3.1 Aperçu des thèmes

3.1.1 Juge niveau 1

- Biomécanique : bases de la biomécanique relative à l'analyse des mouvements en voltige
- Programme imposé : figures imposées des catégories BJ à A
- Programme libre : technique et exécution des figures libres
- Programme libre : introduction à l'artistique et notation de la composition
- Règlements : aperçu structuration FSSE et FEI, Règlement général et Règlement de Voltige; mention des autres règlements applicables.
- Directives : introduction aux Directives de Voltige

3.1.2 Juge niveau 2

- Programme imposé : figures imposées des catégories M à S/ST, analyse et notation
- Programme libre : difficulté
- Programme libre : artistique
- Règlements : Règlement général, Règlement de Voltige, Directives de Voltige, règlement du Championnat suisse de voltige et paragraphes importants des « Guidelines for Vaulting Judges » de la FEI.

3.1.3 Juge niveau 3

- Programme technique : note technique
- Programme technique : note artistique
- Directives et « Guidelines for Vaulting Judges » de la FEI relatives au programme technique

3.1.4 Juge niveau 4

- Théorie sur le thème de président du jury



4 Modules de formation

4.1 Juge niveau 1

4.1.1 Module 1 : 2 jours

Unité	Module	Jour	Thème	Description	Hrs
1	1	1	Plan de formation	Aperçu de la formation	0.5
2	1	1	Biomécanique	Bases de la biomécanique relative à l'analyse des mouvements en voltige	2
3	1	1	Programme imposé 1	Description, critères et notes de base assiette de base, étendard sans bras, à genoux, appui facial et assis, descente	4
4	1	1	Structuration des fédérations	FSSE et FEI	0.5
5	1	1	Règlements généralités 1	Aperçu Règlement général et mention des autres règlements applicables	1
6	1	2	Programme imposé 2	Description, critères et notes de base montée, demi-moulin, élans avant et arrière, descente	4
7	1	2	Règlement de Voltige	Aperçu Règlement de Voltige	2
8	1	2	Conclusion	Résumé du module 1, questions	0.5

4.1.2 Module 2 : 1 jour

Unité	Module	Jour	Thème	Description	Hrs
9	2	1	Notation du cheval 1	Critères : rythme, décontraction, contact	2
10	2	1	Programme imposé 3	Notation du programme imposé 1 et 2 Ecart par rapport à la technique optimale et leur classification Déductions standards Pratique : juger	2
11	2	1	Programme libre généralités 1	Composition de la note du programme libre Groupes de structure et technique correcte Notation de l'exécution	2
12	2	1	Notation du cheval 2	Pratique : juger (notation du cheval 1)	1.5
13	2	1	Conclusion	Résumé du module 2, questions	0.5

4.1.3 Module 3 : 2 jours

Unité	Module	Jour	Thème	Description	Hrs
14	3	1	Notation du cheval 3	Critères : impulsion, redressement, rassemblement	1
15	3	1	Programme libre : artistique 1	Aperçu des critères d'artistique pour programme libre en catégorie de base	2
16	3	1	Notation du cheval 4	Critères : travail du cheval, manière de longer	1
17	3	1	Notation du cheval 5	Pratique : juger (notation du cheval)	2
18	3	1	Conclusion	Questions (tous les modules et thèmes abordés)	1
19	3	2	Programme libre : artistique 2	Pratique : juger (notation composition du programme libre BJ à A)	2



20	3	2	Notation du cheval 6	Pratique : juger (notation du cheval)	2
21	3	2	Pratique : juger 1	Pratique : juger (toutes les notes des catégories BJ à A)	3
22	3	2	Conclusion	Questions (tous les modules et thèmes abordés)	1

4.2 Juge niveau 2

4.2.1 Module 4 : 1.5 jours

Unité	Module	Jour	Thème	Description	Hrs
23	4	1	Plan de formation	Aperçu de la formation	0.5
24	4	1	Programme imposé 4	Description, critères et notes de base montée, étendard/main sur le dos, debout	2
25	4	1	Programme libre : difficulté 1	Classification des degrés de difficulté et critères : individuel, PdD et équipes	1
26	4	1	Programme imposé 5	Description, critères et notes de base moulin, ciseaux 1 ^{re} et 2 ^e partie, amazone 1 ^{re} et 2 ^e partie, appui facial et assis	2
27	4	2	Programme imposé 6	Pratique : juger (notation programme imposé 4 et 5)	2
28	4	2	Conclusion	Résumé du module 4, questions	0.5

4.2.2 Module 5 : 1 jour

Unité	Module	Jour	Thème	Description	Hrs
29	5	1	Programme libre : difficulté 2	Notation et pratique : juger (individuel)	2
30	5	1	Programme libre : difficulté 3	Notation et pratique : juger (PdD et équipes)	2
31	5	1	Directives de Voltige 2	Directives et « Guildelines for Vaulting Judges » de la FEI	1
32	5	1	Programme libre : généralités	Pratique : juger (toutes les notes)	1
33	5	1	Notation du cheval 5	Résumé critères et pratique	1
34	5	1	Règlement de Voltige 2	Dispositions et application	1

4.2.3 Module 6 : 2 jours

Unité	Module	Jour	Thème	Description	Hrs
35	6	1	Programme libre : artistique 3	Description et critères	2
36	6	1	Notation du cheval 8	Pratique : juger	2
37	6	1	Programme libre : artistique 4	Notation et pratique : juger (individuel)	2
38	6	1	Programme imposé	Pratique : juger	2
39	6	2	Programme libre : artistique 5	Notation et pratique : juger (PdD et équipes)	2
40	6	2	Juger en direct 1	Toutes les positions	2
41	6	2	Questions-réponses	Tous les thèmes	1
42	6	2	Juger en direct 2	Selon résultat de juger en direct 1	1



43	6	2	Conclusion	Résumé de la formation et discussion en vue de l'examen	1
----	---	---	------------	---	---

4.3 Juge niveau 3

4.3.1 Module 7 : 1 jour

Unité	Module	Jour	Thème	Description	Hrs
44	7	1	Figures techniques 1	Description et critères	1
45	7	1	Figures techniques 2	Pratique : juger (notation technique)	2
46	7	1	Technique/artistique 1	Description et critères	1
47	7	1	Technique/artistique 2	Pratique : juger	2
48	7	1	Notation du cheval	Pratique : juger	1
49	7	1	Président du jury : bases	Tâches et responsabilité	1
50	7	1	Conclusion	Résumé module 7 et discussion en vue de l'examen	0.5

4.4 Juge niveau 4

4.4.1 Module 8 : 0.5 jour

Unité	Module	Jour	Thème	Description	Hrs
51	8	1	Président du jury : théorie	Règlements pertinents et application	3
52	8	1	Président du jury : devoir	Exemples de cas	1

5 Examens

5.1 Juge niveau 1

Conditions d'admission :

- avoir accompli la formation de juge niveau 1 au cours des deux années précédant l'examen,
- disposer d'une recommandation du juge mentor inscrite dans l'attestation de formation,
- être âgé de 18 ans au moins au moment de l'examen.

Le chef technique organise l'examen dans le cadre d'une compétition officielle. Le jury d'examen se compose de deux juges niveau 4.

5.1.1 Examen écrit niveau 1

L'examen se compose de deux parties :

1^{re} partie : Règlement de Voltige – Directives (chapitres généralités, exécution programme imposé et programme libre). La consultation du règlement n'est pas autorisée pour cette partie de l'examen.

L'examen est réussi si le candidat a répondu correctement à 90 % des questions.

2^e partie : Règlement de Voltige – Directives (chapitres restants), Règlement général et tous les autres règlements de la FSSE. La consultation des règlements est autorisée pour cette partie de l'examen.

L'examen est réussi si le candidat a répondu correctement à 90 % des questions.

5.1.2 Examen pratique niveau 1

Dans l'ombre d'un juge officiel, juger 4 participants aux éléments suivants lors d'une compétition :



- Programme imposé équipes, une catégorie : note du cheval,
- Equipes et individuel, toutes les catégories : figures imposées
- Equipes, une catégorie : programme libre au pas, technique et composition,
- Equipes, programme libre au galop : technique et composition,
- Cheval d'arçon, programme libre : toutes les notes.

Un membre du jury d'examen accompagne le candidat tout au long de l'examen pratique et évalue l'ensemble du travail du candidat.

L'examen est réussi si :

- tous les protocoles sont remplis correctement,
- le candidat donne des indications claires au greffier et justifie correctement ses notes,
- le membre du jury d'examen estime que les notes attribuées par le candidat correspondent au moins au niveau « assez bien », voire « bien ».

Le jury transcrit son évaluation de ces critères sur la feuille d'examen et inscrit le résultat final dans l'attestation de formation.

5.2 Juge niveau 2

Conditions d'admission :

- avoir accompli la formation de juge niveau 2 au cours des deux années précédant l'examen,
- œuvrer en tant que juge niveau 1 depuis au moins deux ans,
- disposer d'une recommandation du juge mentor inscrite dans l'attestation de formation.

Le chef technique organise l'examen dans le cadre d'une compétition officielle. Le jury d'examen se compose du chef technique et d'un juge niveau 4.

5.2.1 Examen écrit niveau 2

L'examen porte sur tous les chapitres du Règlement de Voltige – Directives, mis à part le chapitre relatif au programme technique.

La consultation du règlement n'est pas autorisée pendant l'examen. L'examen est réussi si le candidat a répondu correctement à 90 % des questions.

5.2.2 Examen pratique niveau 2

Dans l'ombre d'un juge officiel, juger les éléments suivants lors d'une compétition :

- 1 catégorie par équipes avec programme libre au galop : note du cheval
- 1 catégorie par équipes avec programme libre au galop et note de difficulté : note technique du programme libre
- 1 catégorie pas de deux S ou SJ : note technique
- 1 catégorie pas de deux S ou SJ : note artistique
- 10 voltigeurs individuels des catégories S/SJ/ST : figures imposées
- 5 voltigeurs individuels, programme libre au galop : note du cheval
- 5 voltigeurs individuels des catégories S/SJ/ST, programme libre : note technique
- 5 voltigeurs individuels des catégories S/SJ/ST, programme libre : note artistique



Un membre du jury d'examen accompagne le candidat tout au long de l'examen pratique et évalue l'ensemble du travail du candidat.

L'examen est réussi si :

- tous les protocoles sont remplis correctement,
- le candidat donne des indications claires au greffier et justifie correctement ses notes,
- le membre du jury d'examen estime que les notes attribuées par le candidat correspondent au moins au niveau « assez bien », voire « bien »,
- le chef technique ne constate pas de divergences majeures entre les notes attribuées par le candidat et celles attribuées par les juges officiels de la catégorie en question.

Le jury transcrit son évaluation de ces critères sur la feuille d'examen et inscrit le résultat final dans l'attestation de formation.

5.3 Juge niveau 3

Conditions d'admission :

- avoir accompli la formation et passé l'examen de juge niveau 2,
- avoir accompli la formation de juge niveau 3 au cours des deux années précédant l'examen,
- œuvrer en tant que juge niveau 2 depuis au moins un an,
- disposer d'une recommandation du juge mentor inscrite dans l'attestation de formation.

Le chef technique organise l'examen dans le cadre d'une compétition officielle. Le jury d'examen se compose du chef technique et d'un juge niveau 4.

5.3.1 Examen écrit niveau 3

L'examen porte sur les chapitres relatifs au programme technique du Règlement de Voltige – Directives et des « Guidelines for Vaulting Judges » de la FEI.

La consultation du règlement n'est pas autorisée pendant l'examen. L'examen est réussi si le candidat a répondu correctement à 90 % des questions.

5.3.2 Examen pratique niveau 3

Dans l'ombre d'un juge officiel, juger les éléments suivants lors d'une ou deux compétitions :

- 5 voltigeurs individuels de catégorie ST, programme technique : note technique
- 5 voltigeurs individuels de catégorie ST, programme technique : note artistique

Un membre du jury d'examen accompagne le candidat tout au long de l'examen pratique et évalue l'ensemble du travail du candidat.

L'examen est réussi si :

- tous les protocoles sont remplis correctement,
- le candidat donne des indications claires au greffier et justifie correctement ses notes,
- le membre du jury d'examen estime que les notes attribuées par le candidat correspondent au moins au niveau « assez bien », voire « bien »,
- le chef technique ne constate pas de divergences majeures entre les notes attribuées par le candidat et celles attribuées par les juges officiels de la catégorie en question.

Le jury transcrit son évaluation de ces critères sur la feuille d'examen et inscrit le résultat final dans



l'attestation de formation.

6 Résultat de l'examen

Le résultat est communiqué au candidat dans la semaine qui suit l'examen, et le candidat reçoit son attestation de formation dûment remplie.

Si l'examen est réussi, le résultat est publié par le chef technique et le juge peut immédiatement entrer en fonction au niveau correspondant.

7 Attestation de formation

Toutes les données relatives à la formation sont inscrites dans l'attestation de formation du juge.

8 Diplôme

La remise des diplômes a lieu lors de l'assemblée générale de l'ASV suivant la réussite de l'étape de formation en question.